

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5884>



Stage "AESH" : 23 janvier 2020

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Infos - Stages syndicaux - Stages syndicaux des années passées -



Publication date: vendredi 6 décembre 2019

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le SNES et la FSU organisent un stage le 23 janvier à destination des AESH :

STAGE
AESH : Connaître et défendre ses droits,
améliorer ses conditions de travail !

snes
fsu 58
23 JANVIER à Nevers

Les AESH comme d'autres catégories de personnels au statut précaire, sont souvent soumis à des pressions hiérarchiques dans le cadre de leur travail. Ses pressions sont rendues possible par une absence de connaissance des droits et obligations de personnels AESH.

Chaque année, les sections du SNES-FSU interviennent pour renseigner et soutenir des AESH. Le SNES-FSU intervient aussi avec le SNUIPP-FSU en CHSCT sur leur conditions de travail et en commission consultative paritaire ou en CTA pour faire entendre les problèmes que rencontre les AESH.

Le SNES-FSU et le SNUIPP-FSU organise un stage pour permettre à chaque AESH de venir s'informer sur ses droits et répondre aux questions de chacun.

N'hésitez donc pas à venir à plusieurs d'un même établissement !

Sujets abordés :

- Le contrat et le fonctionnement des PIAL
- L'accompagnement des élèves en situation de handicap.
- Représentants des personnels AESH
- Nouvelle circulaire : Temps de service Obligations de service
- Salaire et évaluation professionnelle
- Congés et autorisation d'absence

Pour participer à ce stage, vous serez obligatoirement libérés de vos cours sans obligation de rattrapage et avec maintien du traitement (droit à formation syndicale : 12 jours par an).

Chaque enseignant syndiqué ou non peut participer à cette journée. Pour cela, il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence de droit (voir verso) **avant le 23 décembre** auprès de votre chef d'établissement **et d'envoyer séparément** le bulletin d'inscription par courrier ou mél au SNES Nièvre (snes-nievre@dijon.snes.edu).

Modalités d'inscription au stage : par voie hiérarchique un mois avant.

Informez de votre participation pour des raisons d'organisation.

Nous vous invitons à faire connaître cette initiative à vos collègues et/ou amis. Es voire à afficher l'affiche en salle des professeurs.

Chaque personnel de l'Éducation Nationale syndiqué ou non peut participer à cette journée (chaque fonctionnaire et non titulaire a droit à 12 jours de formation syndicale par an). Pour cela il suffit de :

- déposer la demande d'autorisation d'absence de droit **avant le 23 décembre** auprès de votre chef d'établissement :

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/odt-251e4.svg>

Modèle autorisation d'absence modifiable (stage du 23 janvier)

- et d'envoyer le bulletin d'inscription par courrier (cf bulletin figurant dans la [plaquette complète](#)) ou mel à snes-nievre@dijon.snes.edu (cliquer sur l'adresse pour ouvrir un mel d'inscription dans votre logiciel de courrier électronique)